

CA du LGT 08 janvier 2018

Vérification du quorum :

Quorum atteint 16 présents

Ordre de jour

Ordre du jour adopté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Emmanuelle CHABAUD

Présentation du contrat SHARP pour 9 copieurs

Mme la gestionnaire explique que le précédent contrat photocopieurs avec la société CANON est arrivé à échéance le 04 janvier 2018.

Une consultation sur un site approprié (AJI) a été lancée début novembre avec demande de retour des offres avant le 08 décembre 2017. Une CAO s'est tenue le 18 décembre pour les étudier.

La demande de l'établissement portait sur un contrat de mise à disposition (location et coût copies incluant la maintenance, les fournitures de consommables) de 9 copieurs à partir du 08 janvier 2018 pour 5 ans.

Le but étant de faire des économies et d'avoir la même qualité de service qu'actuellement : pour ce faire la demande comporte un copieur de moins qu'actuellement soit 9 au lieu de 10 : un copieur « mobile » qui sert actuellement pour les examens ne sera pas remplacé.

Les critères précisés dans l'appel d'offres ont été 60 % pour le prix, 20 % pour la qualité du matériel et 20 % pour la qualité du service.

Trois offres ont été reçues : CANON, TOSHIBA et SHARP

Les offres ont été classées selon les critères affichés et la proposition la plus intéressante, celle qui est soumise à l'approbation du CA est celle de la société SHARP.

Une discussion s'engage sur le choix proposé

Un enseignant demande si le choix s'est porté d'office sur un autre candidat que CANON, « les choses sont courues d'avance ».

Mme la gestionnaire répond que le choix a été difficile car avec CANON nous avons la garantie d'une continuité de service, nous connaissons ce fournisseur qui donne toute satisfaction depuis longtemps dans l'établissement.

Mais le résultat de la consultation fait apparaître l'offre de SHARP comme étant, à qualité équivalente, économiquement beaucoup plus avantageuse : une économie de 5000€ par an est estimée ce qui n'est pas négligeable.

Au niveau du matériel proposé la Société SHARP propose du matériel neuf d'une gamme un peu moins récente que CANON mais les caractéristiques techniques répondent tout à fait à ce qui a été demandé dans le CCTP.

Un logiciel de télérelevé et d'analyse a été demandé. Les copieurs pourront fonctionner avec les badges restauration.

Un enseignant fait remarquer que cela n'est pas nécessaire car moins pratique qu'un code par discipline. Actuellement certains codes sont attribués par discipline d'autres par enseignant ; il est demandé de pouvoir uniformiser la pratique en utilisant uniquement les codes par discipline.

Les deux systèmes pourront coexister (codes et cartes)

Il est précisé que l'attribution des codes n'est pas là pour surveiller la consommation des disciplines (puisque les quotas sont systématiquement relevés) mais pour faire une analyse de consommation.

Abstention : 0

Vote contre le contrat : 0 contre

Vote pour le contrat SHARP : 15 pour/unanimité

Pas de questions diverses :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, clôture du CA à 18h15.



Chaubaud